

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de F. CARLIER, Conseillère communale, relative à la problématique du nourrissage des animaux dans l'espace public.

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :
F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst:

L'article paru dans le dernier « Anderlecht Contact » de ce mois-ci, au sujet du nourrissage des pigeons, aurait pu être bien plus complet et s'étendre davantage, surtout en cette saison estivale, sur le nourrissage des canards et autres cygnes, lorsque sévit bien souvent le botulisme.

Vous vous contentez dans cet article de traiter de l'interdiction de nourrir les pigeons et j'y adhère parfaitement mais ne croyez-vous pas qu'il eut été judicieux de rappeler l'interdiction de donner du pain aux canards et aux cygnes ? Je vous avais déjà interpellé à ce sujet avant l'été dernier et rien n'a changé : certaines personnes déversent littéralement d'énormes quantités de pain aux abords des étangs. Quand allez-vous enfin sanctionner ces faits ? Il m'est arrivé à plusieurs reprises d'intervenir pour expliquer à ces personnes que c'est très mauvais pour les animaux mais nombre d'entre elles n'en ont cure, elles le font juste « pour s'amuser ». Vous aviez promis de sanctionner il y a un an. Apparemment ces sanctions, s'il y en a eu, permettent-moi d'en douter, n'ont pas l'air de faire bien mal parce que rien n'a changé.

Vous auriez pu aussi rappeler que le nourrissage des chats errants est permis sous certaines conditions que je ne rappellerai pas ici.

Le nourrissage des oiseaux (rouges-gorges, mésanges, moineaux...) en hiver devrait aussi être encouragé comme le préconise d'ailleurs la « Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux » établie sur le territoire de notre commune ; de même que les hérissons d'ailleurs.

Votre article induit les gens en erreur et c'est regrettable.

Mes questions sont les suivantes :

- Avez-vous réellement infligé des SACs pour nourrissage des canards avec du pain ? Si oui, combien de Sacs ont été infligés ?
- Allez-vous publier dans les meilleurs délais un article expliquant plus clairement quels animaux peuvent être nourris, que peut-on leur donner et en quelle saison afin de clarifier les choses ?

Madame l'Échevine KAMMACHI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen KAMMACHI geeft lezing van het volgende antwoord:

Je vous remercie pour votre question car cela me permet de bien expliquer quelle est notre démarche relative au nourrissage des animaux sur notre territoire.

Comme vous l'avez remarqué, nous avons démarré une campagne de sensibilisation sur le nourrissage des animaux, plus spécifiquement celui des pigeons, mais aussi des canards et des signes. Cette campagne se déroule en plusieurs étapes.

Nous avons d'abord commencé par une campagne d'affichage spécifiquement dédiée au nourrissage des pigeons qui est un vrai problème depuis de nombreuses années sur notre territoire. Cette campagne a été relayée par un article dans le journal communal. Nous avons alors souhaité faire passer 3 messages dont un relatif aux sanctions administratives. Ces actions ciblent très clairement les pigeons et pas les autres oiseaux. Nous avons également souhaité que les affiches circulent sur notre commune et soient notamment présentes sur les lieux connus de nourrissage des pigeons. Cette campagne d'affichage mobile sera effective pendant tout l'été et circulera de places en places. Des flyers ont

également été réalisés et seront distribués dans des endroits stratégiques comme les boulangeries mais aussi chez les particuliers aux abords de lieux de nourrissage constatés. Cette campagne sera relayée par des animations dans les parcs durant tout l'été afin de développer une communication de proximité qui touche les habitants au plus près. Nous avons effectivement fait appel à une compagnie de marionnettistes pour sensibiliser les habitants sur les méfaits du nourrissage des pigeons mais aussi et surtout des canards, des cygnes ainsi les autres animaux qui vivent proches des étangs. Le calendrier et les sites où se dérouleront les animations seront publiés dès la semaine prochaine.

Relativement aux autres oiseaux, il est prévu de faire un article spécifique durant l'automne, certainement au mois de novembre, à l'approche de l'hiver.

Enfin, quant aux sanctions administratives, j'entends que vous souhaitez que nous sanctionnions tout de suite, mais ce n'est pas notre stratégie et cela ne me paraît pas très correct. En effet, avant de sanctionner, il est d'abord nécessaire d'informer au plus proche des habitants via des canaux de communication efficaces, ce que nous sommes en train de faire. Par ailleurs, je tiens à vous signaler que certains habitants donnent à manger aux canards sans penser mal faire. Ce sont parfois des personnes âgées ou des enfants avec leurs parents. Il nous semble donc important de ne pas être brutal et de sensibiliser de manière ludique avant de sanctionner.

F. CARLIER avait déjà interpellé à ce sujet il y a un an. Le Collège lui avait alors déjà répondu qu'il privilégiait la prévention avant de sanctionner. Il est maintenant temps de sanctionner car elle s'est vraiment rendu compte que les personnes agissant de la sorte ne se préoccupent pas de la santé des animaux mais considèrent cela comme un jeu qui leur donne aussi bonne conscience de ne pas jeter leurs restes de pain à la poubelle.